

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

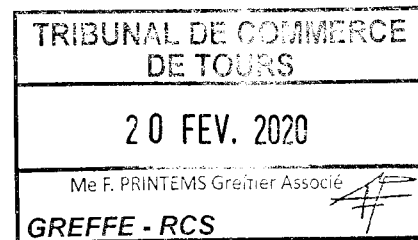
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00366
Numéro SIREN : 809 437 304
Nom ou dénomination : AD SENIORS 37

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2020 sous le numéro de dépôt 1443



AD SENIORS 37, SARL

Société A Responsabilité Limitée au capital de 900 €
Siège social : 9, Rue de Clocheville
37000 Tours
RCS Tours 809 437 304

2020001443

Décision de l'Associée Unique du 1^{er} décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes et du commissaire à la transformation sur la transformation de la S.A.R.L. AD SENIORS 37 en Société par Actions Simplifiée

A l'Associée Unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'Associée Unique en date du 15 novembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous avons pu disposer des comptes annuels du dernier exercice clos, soit le 31 août 2019.

La synthèse de cette analyse peut se résumer ainsi :

- Au 31 aout 2019, l'actif net de la société est essentiellement composé de Titres de Participation (22 K€), de créances clients (65 K€) et des disponibilités (62 K€). Ces trois postes représentent à eux seuls 84 % de l'actif net.
 - Comme nous l'évoquons ci-après, les titres de participation qui correspondent à des actions propres, ne présentent aucune valeur, ils sont la contrepartie d'une opération de réduction de capital qui aurait dû être comptabilisée en minoration des capitaux propres au 31 août 2019,
 - Nous n'avons pas relevé de problématique d'apurement de créances.
- Les immobilisations nettes (hors titres de participation) sont essentiellement composées d'un contrat de franchise (16 K€) et de divers matériels de bureau en grande partie amortis.
- Au passif du bilan, les capitaux propres (69 K€) représentent 40 % du total du bilan.
- Les dettes financières augmentent sensiblement (48 K€ contre 14 K€ au 31 aout 2018) en raison de la souscription d'un nouvel emprunt de 38,5 K€ en juin 2019. Le compte courant Associé est stable, aux environs de 7 K€. Le ratio endettement sur capitaux propre n'évolue pas aux environs de 0,7 en raison d'une forte augmentation des capitaux propres, elle-même liée à la progression du résultat net qui passe de 20 K€ à 48 K€ en aout 2019.
- Les dettes fournisseurs (7 K€) et les dettes fiscales et sociales (53 K€) correspondent aux encours courants, et aux écritures de césure d'exercice.
- L'activité est forte progression au 31 aout 2019, puisque le Chiffre d'Affaires passe de 196 K€ l'exercice précédent à 382 K€ au 31 aout 2019 (+ 94 %). Le chiffre d'affaire moyen mensuel a progressé au cours de l'exercice 2017-2018 de 13-14 K€ à 22-24 K€. Sur l'exercice 2018-2019, le Chiffre d'Affaires moyen mensuel progresse aux environs de 32-35 K€.
- Logiquement les charges d'exploitation progressent parallèlement de 174 K€ à 320 K€ au 31 aout 2019 (+ 84 %). Au sein de ce poste, seules les charges de personnel progressent (de 137 K€ à 278 K€, soit + 103 %), ce qui apparait cohérent avec l'activité de la société et son évolution. Elles représentent 87 % des charges d'exploitation (79 % au 31 aout 2018).
- Avec des charges d'exploitation qui progressent moins vite que le Chiffre d'Affaires, le résultat d'exploitation progresse au 31 aout 2019 (61 K€) par rapport à la période équivalent de l'exercice précédent (21 K€).
- Les résultats financiers et exceptionnels ne sont pas significatifs et l'impôt sur les sociétés évolue à un niveau supérieur car la base augmente et le taux n'est plus uniquement constitué du taux réduit.
- Le résultat net au 31 aout 2019 (48 K€) est lui aussi en sensible progression par rapport à celui de l'exercice précédent (20 K€). La société est donc rentable, elle présente une structure financière relativement saine, et l'activité affiche une forte progression. La trésorerie est d'un bon niveau légèrement inférieur au montant des capitaux propres.

La situation de la société au regard de ses caractéristiques financières et d'exploitation n'appelle donc pas de remarque particulière, outre celle relative aux titres de participation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Il ne nous a pas été communiqué d'avantages particuliers stipulés et nous n'en avons pas relevé au cours de nos travaux.

Les travaux que nous avons effectués nous conduisent à formuler l'observation suivante :

Figure à l'actif du bilan au 31 aout 2019, un montant de 22 000 € correspondant à des actions propres et résultant d'une réduction de capital décidée par l'Assemblée générale Ordinaire du 29 mai 2019. Ces parts sociales auraient dû être annulées par réduction du capital social et prélèvement sur les réserves, et ainsi minorer les capitaux propres d'un montant total de 22.000 €. En tout état de cause cet actif représente une non-valeur.

Sur la base de nos travaux, nonobstant l'observation précédente, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Saint-Cyr-Sur-Loire, le 20 novembre 2019

Le Commissaire aux comptes et à la Transformation
Alliance Audit Expertise et Conseil



Vincent Joste

